



GEMENG
HABSCHT

CERTIFICAT

Le bourgmestre de la Commune de Habscht certifie par la présente que

**La société MOVILLIAT Construction SA.
de L-8399 WINDHOF, 11, rue de l'Industrie
est autorisée**

à ajouter une fenêtre Velux sur le côté avant de la toiture de la maison sise 23, rue de Steinfort à L-8371 HOBSCHEID suivant demande introduite (3^e avenant à l'autorisation 2015-75).

A la maison communale, le public peut prendre inspection des plans afférents pendant le délai de recours devant les juridictions administratives (art. 37 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain).

Un recours peut être introduit devant les juridictions administratives conformément à l'article 37 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain.

Eischen, le 15 NOV. 2013
Le Bourgmestre,



Le présent certificat est obligatoirement à afficher de façon bien visible au chantier et ce dès réception de l'autorisation.

Administration
Communale

Place Denn
L-8465 Eischen

Tél.: 39 01 33-1

www.habscht.lu